

LOI n° 2018-1203 du 22 décembre 2018 de financement de la sécurité sociale pour 2019 (1) — Chapitre II : Des règles de cotisations plus claires et plus justes

Santé et PNCVT

Coaching et Développement Personnel

Jeûne et Pratiques alimentaires extrêmes

Complotisme et Survivalisme

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date 24/12/2018**Juridiction / Nature** LOI**NOR / Numéro** CPAX1824950L**URL Légifrance** <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037847585>

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Chapitre 4 ter : Dispositifs de contrôle et relatifs à la lutte contre la fraude , Sct. Chapitre 2 : Directeur et directeur comptable et financier , Art. L122-2 , Sct. [...] Section 2 : Contrôles et lutte contre la fraude [...]

[...] Dans un délai de six mois à compter de la publication de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la fraude patronale aux cotisations sociales. [...]

[...] Ce rapport évalue notamment l'intérêt de recourir au régime de la micro-entreprise pour ces travailleurs indépendants et présente les différentes évolutions légales ou réglementaires de nature à simplifier [...]

TEXTES VISÉS

L'Assemblée nationale et le Sénat ont délibéré, L'Assemblée nationale a adopté, Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 2018-776 DC du 21 décembre 2018 ; Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

RÉFÉRENCE

LOI CPAX1824950L du 24 décembre 2018, « LOI n° 2018-1203 du 22 décembre 2018 de financement de la sécurité sociale pour 2019 (1) – Chapitre II : Des règles de cotisations plus claires et plus justes ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037847585> (consulté le 29 août 2026).